TYPOLOGIE 10
FORMATION PÉRIODIQUE IMAGERIE

Moyens pédagogiques
- Simulateur d'imagerie radioscopique accessible via internet
- LOGYXWEB/SIMFOXNET

Lieu
- En centre de formation (LOGYXWEB/SIMFOXNET)
- ou chez le client (SIMFOXNET)

Encadrement
Formation dispensée par un instructeur certifié par la DGAC

Dispositif de suivi
Feuilles de présence signées chaque jour et attestation en fin de formation

Validation
- Examen : Analyse d'images radioscopiques
- Le stagiaire valide son examen s'il obtient :
  - » une note minimale de 12/20

Examen
- Examen de certification DGAC dans un centre de Camas
- QCM théorique : 60 questions (1 bonne réponse par question), 60 minutes.
- Reconnaissance d'images : 40 images bagages de cabine (20 minutes) + 40 images bagages de soute (20 minutes) + 40 images fret (20 minutes) + 20 images approvisionnements de bord et/ou fournitures d'aéroport (10 minutes)
- Durée de la session (incluant accueil et pause(s)) : 7 heures ou 10 heures

Programme

- 11.2.3.1 IFPBC - Inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés
- 11.2.3.1 IFBS - Inspection filtrage des bagages de soute
- 11.2.3.2 - inspection/filtrage du fret et du courrier
- 11.2.3.3 – Inspection filtrage du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures destinées aux aéroports

Durée minimale de la formation

Équipements	Durée et périodicité hors test et pause
RX classique et EDS simple vue et multi-vues	6h00 sur 1 semestre calendaire*
EDS simple vue, multi-vues, coupes et 3D	6h00 sur 1 semestre calendaire*
RX classique et EDS simple vue, multi-vues, coupes et 3D	9h00 sur 1 semestre calendaire*

*Semestre calendaire 1er janvier au 30 juin et 1er juillet au 31 décembre

Camas
apave

© Crédits photos : Apave

TYPOLOGIE 10
FORMATION PÉRIODIQUE IMAGERIE

Numéro d'autorisation d'exercice **CNAPS**

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Remire-Montjoly FOR-973-2023-06-14-20180585849; Le Lamentin FOR-972-2026-11-19-20210586599; Wasquehal FOR-059-2026-11-08-20210585036; Pusignan FOR-069-2027-01-19-20210590823; Marignane FOR-013-2026-10-14-20210582258; Nice FOR-006-2026-10-14-20210582285; Baie-Mahault FOR-971-2026-11-19-20210586598; Blagnac FOR-03l-2026-l2-03-202l0S87238; Rungis FOR-094-2023-04-12-20180587609; Sainte-Marie FOR-974-2023-07-30-20180663194; Mamoudzou FOR-973-2023-07-30-20180663202; Tremblay-en-France FOR-093-2027-04-27-20220611151; Saint Herblain FOR-044-2023-07-04-20180636006

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : Mulhouse FOR-068-2024-10-24-20190707776 – Mérignac FOR-033-2025-01-09-20200723393

Le + camas

+ Méthode pédagogique active et innovante permettant aux apprenants d'être acteurs de la formation
+ Formateurs professionnels du métier pour vous apporter une réelle expertise
+ Des formations complètes et un réseau d'entreprises partenaires pour faire décoller votre carrière.

© Crédits photos : Apave